

Productions Horticoles

*Spécialités : Productions Florales
et Légumières - Pépinières*

**Certificat d'Aptitude
Professionnelle Agricole
par apprentissage**

Objectifs et débouchés

Le titulaire d'un CAPA Productions Horticoles dans la spécialité Production Florales et Légumières ou Pépinières occupe un emploi de salarié qualifié dans les entreprises horticoles axées sur la production florale ou légumière, les pépinières et les services espaces verts des collectivités publiques.

Il doit être capable d'assurer les travaux liés à :

- la multiplication, l'entretien, la récolte, la commercialisation des productions florales et légumières ;
- la production et l'élevage des arbustes et des arbres d'ornement, fruitiers et forestiers.

En fonction des résultats acquis, les titulaires du diplôme peuvent envisager une poursuite d'études en BPA Productions Horticoles.

Conditions d'admission

L'accès au CAPA Productions Horticoles par la voie de l'apprentissage est ouvert aux jeunes :

- de 16 à 25 ans ;
- issus des classes de CPA, 5^e, 4^e, 3^e (générale ou technologique).

L'inscription définitive sera conditionnée par le résultat d'un entretien de motivation, de tests de niveau en français et en mathématiques, l'examen du dossier scolaire et la signature d'un contrat d'apprentissage de deux ans avec une entreprise horticole, une pépinière ou un service espace vert d'une collectivité publique.

Le dossier d'inscription doit être retiré auprès du centre.

Statut de l'apprenti

C'est un salarié. Le salaire, fixé en pourcentage du SMIC, varie suivant l'âge et l'année de formation. Il bénéficie d'avantages sociaux (congrés, couverture sociale) et perçoit des indemnités de transport, de logement et de repas pendant son séjour au centre.

Organisation

La formation, basée sur le partenariat centre de formation/entreprises, se déroule suivant le principe de l'alternance sur deux ans et comporte 26 semaines de formation au centre et 68 semaines en entreprise.

Au centre

La formation au centre complète les connaissances et compétences acquises en entreprise. Elle est articulée autour de huit Unités de Contrôle capitalisables regroupées en cinq domaines.

Domaine Technologique et Professionnel

UC11	Technique professionnelle (théorie)	278 h
UC12	Technique professionnelle (pratique)	125 h
UCARE*		
UC8	Protection biologique intégrée	26 h
UC2	Domaine Mathématiques	126 h
UC4	Domaine Expression et Communication	126 h

Domaine Economique et Professionnel

UC51	Vie sociale, civique et professionnelle	126 h
UC52	Rapport	26 h
UC7	Domaine Education Physique et Sportive	77 h

(*) Unité de contrôle capitalisable d'adaptation régionale et à l'emploi

En entreprise

La formation en entreprise a pour objectifs :

- l'appropriation des techniques professionnelles par les apprentis au travers d'une mise en situation réelle ;
- de servir de point d'ancrage à la formation dispensée au centre ;

La liaison centre/entreprises s'effectue par l'intermédiaire d'un carnet d'apprentissage, de fiches navettes, de visites en entreprise et de réunions organisées au centre.

Délivrance du diplôme

Le diplôme est délivré par le Ministère de l'Agriculture lors de l'obtention des huit unités capitalisables. Chaque unité fait l'objet de plusieurs évaluations en cours de formation. Le bénéfice des unités acquises dure cinq ans.

Conditions d'accueil

L'hébergement et la restauration des apprentis sont assurés par le Lycée Professionnel Horticole et du Paysage de Chadignac dans la limite des places disponibles.

Avec le soutien financier de



Informations - Rendez-vous



CFAA 17
Lycée horticole et du paysage de Chadignac
BP 70528
17 119 SAINTES Cedex
Tél. 05 46 74 85 30
Fax : 05 46 74 61 04
www.eplea-desclaudes.com

E-mail : cfa.charente-maritime@educagri.fr